



## **PASS CULTURE**

### **Foire aux questions**

Vous êtes un professionnel de la culture ? Un jeune utilisateur ? Une structure relais ? Une collectivité ? Vous vous intéressez au dispositif d'une manière ou d'une autre, vous voulez vous y investir mais vous avez besoin d'en connaître davantage.

Voici un document qui vous permettra de répondre à **toutes les questions que vous pouvez vous poser**, pour votre information personnelle ou pour le partager autour de vous.

Le pass Culture se matérialise par deux outils :

1. L'application qui permet aux jeunes de bénéficier des offres culturelles
2. Le [portail professionnel](#) qui permet aux acteurs culturels de mettre en avant leur offre dans l'application pour en faire bénéficier les utilisateurs de 18 ans

C'est un outil qui se construit de manière collaborative et à destination de tous. Actuellement en phase d'expérimentation, nous rassemblons un maximum d'acteurs autour du dispositif afin de tester différents paramètres et ainsi pouvoir adapter ces deux applications.

## SOMMAIRE

1. LE DISPOSITIF
  2. L'EXPÉRIMENTATION
  3. PROFESSIONNELS
  4. L'APPLICATION
  5. DONNÉES ET SÉCURITÉ
  6. NOUS AIDER
- NOUS CONTACTER

## 1. LE DISPOSITIF

[Quelle est l'ambition du Pass Culture ?](#)

[Le pass Culture n'est-il réservé qu'aux 18 ans ?](#)

[Comment l'application a-t-elle été pensée ?](#)

[De combien de temps les jeunes disposent-ils pour dépenser les 500 euros ?](#)

[Comment le pass Culture va-t-il fonctionner avec les autres dispositifs locaux similaires ?](#)

[Les collectivités ayant déjà lancé un dispositif similaire ont-elles été consultées ?](#)

[Quel est le calendrier de mise en place ?](#)

### **Quelle est l'ambition du Pass Culture ?**

Aujourd'hui, l'accès à la culture n'est pas une évidence pour tous et de nombreux freins demeurent, liés au capital culturel présent dans chaque foyer. Le pass Culture entend créer un nouvel espace public de partage et de rencontre, une plateforme de services permettant de faciliter l'accès de tous à la culture, promouvoir la qualité et la diversité des offres culturelles et favoriser l'autonomie des jeunes au moment de leur accession à la majorité.

### **Le pass Culture n'est-il réservé qu'aux 18 ans ?**

Le pass Culture s'inscrit dans la continuité des programmes d'Éducation Culturelle et Artistique proposés avant la majorité et sera le passeport d'autonomisation des jeunes de 18 ans. L'ambition est que le pass Culture soit ouvert à tous, et que chacun puisse y trouver les biens et activités culturelles les plus proches de chez lui.

Néanmoins, seuls les jeunes ayant eu 18 ans dans l'année ont accès à l'enveloppe de 500€, et les activités proposées par les acteurs culturels sur l'application seront pensées spécifiquement pour cette population.

### **Comment l'application a-t-elle été pensée ?**

Plusieurs ateliers ont été organisés sur différentes thématiques avec jeunes et professionnels de la culture pour penser et construire l'application. L'idée était de réunir les principaux concernés autour de l'ambition du projet pour construire l'outil.

La présentation par défaut, celle qui s'affiche au moment de l'ouverture de l'application, consiste en un carrousel d'images avec un prix et une distance. En ouvrant une image, le jeune découvre une description succincte de l'offre, le lieu, les horaires... Cette fonction découverte est une nouvelle manière d'intéresser les jeunes. Plus que par des mots, l'objectif est d'attirer les publics par des émotions qui les inciteront à découvrir ce qui se cache derrière l'image et donc peut-être finir par s'intéresser à l'offre en question.

**De combien de temps les jeunes disposent-ils pour dépenser les 500 euros ?**

Cette durée n'a pas encore été arbitrée définitivement et sera définie d'après les résultats observés pendant l'expérimentation, dont un premier bilan sera tiré en avril 2019.

**Comment le pass Culture va-t-il fonctionner avec les autres dispositifs locaux similaires ?**

L'expérimentation permettra de définir les synergies possibles entre le pass Culture et les dispositifs locaux similaires, qu'il s'agisse d'offrir aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de dématérialiser leur dispositif en s'appuyant sur les outils open source développés pour le pass Culture, ou encore la possibilité d'intégrer directement leur dispositif au sein de la plateforme nationale par l'intermédiaire d'un crédit visible dédié (ex : 100 € de la Région XXX) dont l'usage sera restreint à un périmètre d'offres spécialement éligibles), ou en labellisant des offres (ex : promotion des bons plans locaux).

À terme, les acteurs publics locaux pourront par ailleurs participer à l'éditorialisation du pass Culture en sélectionnant les offres qu'ils souhaitent mettre en avant auprès des publics, et en validant l'éligibilité des acteurs de leur territoire. Les associations soutenues par les collectivités publiques bénéficieront ainsi d'un enregistrement facilité sur le pass Culture pro. Des processus de transmission automatique d'information entre les collectivités et le pass Culture seront développés à cette fin, afin de faciliter ce travail de décentralisation.

**Les collectivités ayant déjà lancé un dispositif similaire ont-elles été consultées ?**

Naturellement : avant d'engager quoi que soit, le Ministère a commencé par réaliser une étude sur les dispositifs déjà en place à l'échelle territoriale, comme à Strasbourg où nous avons signé une convention de partenariat avec la carte culture des universités d'Alsace.

**Quel est le calendrier de mise en place ?**

Le pass Culture est développé selon la méthode des Startup d'État. Après six mois de Co-design et de tests techniques avec les bénéficiaires et les professionnels, une expérimentation en conditions réelles sera ouverte dans les prochaines semaines auprès de 10 000 participants volontaires. Le Pass étant un outil profondément territorial, le déploiement sera ensuite conduit progressivement des 2019, en partenariat avec les collectivités et les acteurs culturels locaux.

## 2. L'EXPÉRIMENTATION

[À quoi consiste la phase d'expérimentation ?](#)

[Où se déroule la phase d'expérimentation ?](#)

[Pourquoi ses territoires ont été choisis ?](#)

[Y aura-t-il un partage des résultats de l'expérimentation ?](#)

### **À quoi consiste la phase d'expérimentation ?**

10 000 jeunes vont utiliser l'application dans des conditions les plus proches du dispositif final tel qu'il est envisagé aujourd'hui. Un bilan sera tiré 6 mois après le début de l'expérimentation afin de permettre de valider ou d'invalider les premiers arbitrages, et d'identifier les ajustements nécessaires pour atteindre l'objectif du pass : rendre la culture accessible à tous les jeunes de 18 ans.

### **Où se déroule la phase d'expérimentation ?**

Cinq départements ont été choisis : le Finistère, la Guyane, l'Hérault, le Bas-Rhin et la Seine-Saint-Denis. Selon les résultats de la première phase, l'expérimentation pourra être étendue à d'autres territoires.

### **Pourquoi ses territoires ont été choisis ?**

Ces cinq départements permettent de couvrir une variété de situations géographiques, sociales, ou d'intensité d'offres culturelles.

### **Y aura-t-il un partage des résultats de l'expérimentation ?**

Oui. Une [équipe territoriale](#) est sur place pour faire des points d'étapes réguliers avec chaque acteur. Par ailleurs, un rapport public sera établi pour présenter les résultats de la première phase d'expérimentation.

### 3. PROFESSIONNELS

#### **Créer son compte pass Culture Pro**

Comment créer un compte pass Culture Pro ?

Qui peut accéder au pass Culture Pro ?

À quoi sert un compte pass Culture Pro ?

Comment faire si je n'ai pas de SIREN ?

Qui valide mon compte pass Culture Pro ? Existe-t-il un système de modération et de vérification des comptes ?

Puis-je gérer plusieurs lieux sur mon compte pass Culture Pro ?

#### **Créer une offre sur pass Culture Pro**

Quelles offres peuvent être proposées sur le pass Culture ?

À quoi une offre correspond-elle précisément ?

Comment faire si les champs à remplir ne me permettent pas de rentrer les bonnes informations lors de la création d'une offre ?

Puis-je importer automatiquement mon agenda ou mon catalogue à partir d'un autre site ?

Comment importer mes offres référencées sur Open Agenda ?

#### **Présentation des offres dans l'application**

Comment optimiser l'apparition de mes offres sur l'application ?

Les acteurs culturels publics seront-ils favorisés sur l'application ?

Le panel d'activités culturelles et artistiques proposé s'affine-t-il au gré de l'utilisation du pass Culture par son usager et en fonction des goûts culturels et artistiques de ce dernier ?

Pourquoi le nom de ma structure ne s'affiche pas directement sur l'offre que je propose ?

Puis-je me connecter à l'application mobile des jeunes pour visualiser mon offre ?

#### **Rémunération des professionnels**

Comment ma structure est-elle rémunérée ?

Comment fonctionnent les contremarques pass Culture ? Comment vérifier l'identité des jeunes en possession du Pass lors de mon événement ?

Comment vérifier les réservations ?

Que se passe-t-il si un utilisateur annule sa réservation ?

Comment s'assurer que la personne qui réserve et paie l'activité culturelle soit celle qui en bénéficie réellement ?

Est-ce qu'au travers du pass, de l'argent public va bénéficier aux acteurs numériques ?

## Créer son compte pass Culture Pro

### Comment créer un compte pass Culture Pro ?

Tous les professionnels de la culture peuvent créer gratuitement leur compte pass Culture Pro à l'adresse <http://pro.passculture.beta.gouv.fr/>.

### Qui peut accéder au pass Culture Pro ?

Tous les acteurs culturels, publics ou privés, physiques ou numériques, et tous les champs culturels sont les bienvenus sur le pass Culture : pratiques artistiques, découverte du patrimoine, livres, musique (CD ou streaming), cinéma en salle, en DVD ou en VOD/SVOD, théâtre, cirque de création, presse, jeux-vidéo, etc. L'enregistrement se fait librement et gratuitement, et ne nécessite qu'un numéro de SIREN et un RIB.

Avant de pouvoir proposer des offres sur l'application, le compte devra néanmoins être validé par l'équipe du pass Culture. Cette validation résulte de la vérification de la conformité de l'Offreur aux conditions générales d'utilisation de la plateforme.

### À quoi sert un compte pass Culture Pro ?

Une fois le compte validé par l'équipe du pass Culture, le portail permet de :

- créer directement les offres mise à disposition des jeunes de 18 ans, de façon autonome grâce aux outils d'édition fournis, ou en associant des contenus préexistants (ex : agenda, billetteries, catalogues, etc.) ;
- valider les paiements des utilisateurs, et suivre les transactions effectuées sur le pass Culture ;
- éditer les informations de paiement (RIB...) pour le compte administrateur.

### Comment faire si je n'ai pas de SIREN ?

Pour le moment, le SIREN constitue l'unique moyen d'identification d'une structure sur l'application. Si vous n'en avez pas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre référent régional (voir rubrique [nous contacter](#)).

Si votre établissement fait l'objet d'une régie directe, il suffit de vous créer un compte avec le SIREN de votre collectivité de rattachement, qui aura ensuite les droits d'administration sur celui-ci.

NB : Dans ce cas, la collectivité devra impérativement créer son compte avant que vous le fassiez pour votre établissement.

### Qui valide mon compte pass Culture Pro ? Existe-t-il un système de modération et de vérification des comptes ?

Seule l'équipe pass Culture est pour l'instant habilitée à valider une création de compte. A terme, les acteurs culturels locaux seront habilités à gérer ce processus.

### Puis-je gérer plusieurs lieux sur mon compte pass Culture Pro ?

Un compte pass Culture Pro permet, d'une part de réunir plusieurs structures (qui ont des SIREN différents), d'autre part de rassembler, sous une même structure, plusieurs lieux ou établissements (avec SIRET ou non, s'il s'agit d'un lieu public, par exemple) et de leur associer des offres.

## **Créer une offre sur pass Culture Pro**

### **Quelles offres peuvent être proposées sur le pass Culture ?**

Les activités actuellement autorisées sur le pass Culture sont classées en 10 catégories.

- Musées / Patrimoine
- Spectacle vivant
- Cours ou ateliers de pratique artistique
- Cinéma (offres physiques exclusivement)
- Audiovisuel
- Musique
- Livre
- Presse (offres numériques exclusivement)
- Jeu / Concours / Tournoi
- Dédicaces / Rencontres / Conférences

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des utilisateurs.

Pour les jeunes, les catégories sont regroupées en 7 types d'activités que vous pouvez retrouver [ici](#).

### **À quoi une offre correspond-elle précisément ?**

Une offre correspond à une image, une localisation et une description. En cliquant sur l'image, l'utilisateur voit s'afficher les informations pratiques relatives à celle-ci.

Si une offre correspond à plusieurs dates, il suffit de la créer une seule fois puis d'ajouter les dates et horaires disponibles pour cette dernière.

### **Comment faire si les champs à remplir ne me permettent pas de rentrer les bonnes informations lors de la création d'une offre ?**

La typologie proposée (spectacle vivant, audiovisuel, etc.) est une synthèse des classifications utilisées par nos partenaires techniques.

Si les champs indiqués ne vous conviennent pas, nous vous invitons à tester avec d'autres catégories proposées ou à contacter votre responsable de zone (voir [Nous contacter](#)).

### **Puis-je importer automatiquement mon agenda ou mon catalogue à partir d'un autre site ?**

Afin de faciliter l'utilisation de l'interface professionnelle, nous avons souhaité mettre en place des interconnexions avec vos fournisseurs. Cela permettra, entre autres, d'éviter la double saisie d'événements, de mettre automatiquement à jour les stocks disponibles ou d'avoir à saisir l'ensemble des informations relatives à un livre.

À terme, nous souhaitons proposer aux utilisateurs du pass Culture Pro une liste exhaustive de tous les partenaires techniques possibles. Nous les contactons petit à petit et vous invitons, si vous ne l'avez pas encore fait, à nous communiquer la liste de vos prestataires techniques ainsi que leur contact.



### **Comment importer mes offres référencées sur Open Agenda ?**

Pour importer automatiquement des offres, rendez-vous sur une page “Lieu” puis dans la section “Importation d’offres”, cliquez sur “+ Importer des offres”.

Cliquez sur Open Agenda. Pour retrouver votre identifiant Open Agenda, rendez-vous sur votre agenda, par exemple : <https://openagenda.com/jep-2018-ile-de-france>. Une fois sur cette page, cliquez sur le bouton “Exporter”.

Sur la page d’export, cliquez sur “Google Calendar”. Copiez la référence chiffrée contenue dans le lien d’export, comme suit :

Collez cette référence dans le champ “Identifiant” Open Agenda sur le pass Culture Pro puis cliquez sur “Importer”.

### ***Présentation des offres dans l’application***

#### **Comment optimiser l’apparition de mes offres sur l’application ?**

L’application favorise les offres qui comportent une accroche (texte, image ou vidéo). L’éditorialisation de ces dernières, qui est la particularité du pass Culture, vous est expliquée en détail dans l’interface.

Les offres inédites et éditorialisées seront mises en avant (ex : sélection du livre de la semaine par un libraire).

#### **Les acteurs culturels publics seront-ils favorisés sur l’application ?**

Ils le seront, car ils constituent un socle d’offre d’une grande qualité. Mais plus généralement, l’algorithme favorise les offres inédites (une dédicace chez un libraire), labellisées (une association soutenue par sa mairie), vertueuses vis-à-vis des standards du Ministère (label LIR, plateforme TV/SVOD conforme décret SMAD ..), favorisant intrinsèquement la circulation des publics (un spectacle proposé en parallèle d’une rencontre avec l’équipe artistique et d’un débat en librairie, comme de nombreux acteurs publics le font déjà) et communautaires (un ami se rend déjà à cet événement).

#### **Le panel d’activités culturelles et artistiques proposé s’affine-t-il au gré de l’utilisation du pass Culture par son usager et en fonction des goûts culturels et artistiques de ce dernier ?**

Pour faire simple, là où les grandes plateformes numériques privées s’attachent à pousser des offres proches des centres d’intérêt connus de l’usager pour maximiser le temps passé sur leur site, le pass cherche au contraire à élargir son horizon en mettant plutôt en avant ce qu’il n’a pas encore exploré.

#### **Pourquoi le nom de ma structure ne s’affiche pas directement sur l’offre que je propose ?**

Afin de pousser les utilisateurs à la découverte, nous avons choisi, sur la base des retours des jeunes sondés, de ne présenter qu’une accroche (image, texte ou vidéo) ainsi qu’une distance et un prix. Ce mode de présentation sera complété, dès la phase d’expérimentation, par un moteur de recherche, permettant ainsi à l’utilisateur de trouver directement une structure, un lieu ou une offre, organisé par mot clé, secteur de l’offre (applaudir, voir...), distance et secteur.

### **Puis-je me connecter à l'application mobile des jeunes pour visualiser mon offre ?**

Tout utilisateur du pass Culture Pro peut se connecter avec ses identifiants professionnels (adresse mail et mot de passe) sur l'application mobile : <https://app.passculture.beta.gouv.fr/connexion>

### **Rémunération des professionnels**

#### **Comment ma structure est-elle rémunérée ?**

Dans le cadre de l'expérimentation, toutes les offres proposées sur le pass Culture seront remboursées. Une seule exception : les offres en ligne ne feront l'objet d'aucun remboursement, sauf le livre numérique.

#### **Comment fonctionnent les contremarques pass Culture ? Comment vérifier l'identité des jeunes en possession du Pass lors de mon événement ?**

Le parcours utilisateur pour souscrire à une offre en passant par le pass Culture est le suivant :

1. L'utilisateur réserve l'offre sur l'application pass Culture.
2. Cette réservation déclenche les actions suivantes :
  - le compte pass Culture de l'utilisateur est débité du montant de votre offre ;
  - il reçoit en contrepartie un code contremarque (code alphanumérique de six caractères) ;
  - un mail est envoyé à l'acteur avec les prénom, nom et adresse email de l'utilisateur
3. L'utilisateur est ensuite invité à se rendre directement chez l'acteur culturel pour bénéficier de l'offre.

Dans le cas d'un évènement, il revient pour le moment à l'acteur d'édition ou non un billet avant la venue de l'utilisateur.

#### **Comment vérifier les réservations ?**

Afin de vérifier que l'utilisateur vient bien du pass Culture et a bien réservé l'offre en question sur l'application, il suffit alors à l'acteur culturel de lui demander d'indiquer le code contremarque. La validation de ce code peut se faire par l'onglet "Guichet" de la plateforme professionnel ou par une API dont vous pourrez consulter les spécifications au lien suivant :

[https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23\\_contremarques.apib.md](https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23_contremarques.apib.md)

#### **Que se passe-t-il si un utilisateur annule sa réservation ?**

Un utilisateur peut annuler une réservation jusqu'à 48h avant la date d'un événement. Dans ce cas, la contremarque dont dispose le jeune est annulée et le portail pass Culture Pro vous le signalera au moment de la saisie de la contremarque si le jeune se présentait quand même. Par ailleurs, vous recevrez en parallèle un email d'annulation.

Dans le cas où l'utilisateur n'annulerait pas sa réservation mais ne se présente pas, il est réputé avoir utilisé sa place.

**Comment s'assurer que la personne qui réserve et paie l'activité culturelle soit celle qui en bénéficie réellement ?**

Les contremarques distribuées par le pass sont nominatives, bien que nous permettons à tout bénéficiaire d'inviter une seconde personne pour une sortie. Il appartient aux offreurs de vérifier l'identité du titulaire telle que précisée sur la contremarque - comme ils le font déjà avec toutes les contremarques.

**Est-ce qu'au travers du pass, de l'argent public va bénéficier aux acteurs numériques?**

En aucune façon. Les grandes plateformes numériques apportent leurs offres en gratuité conformément aux CGU. Le pass rémunère exclusivement les acteurs culturels locaux.

#### 4. L'APPLICATION

[Le pass Culture, concrètement ?](#)

[À quoi peuvent accéder les jeunes avec l'application ?](#)

[Les utilisateurs peuvent-ils réserver plusieurs places ?](#)

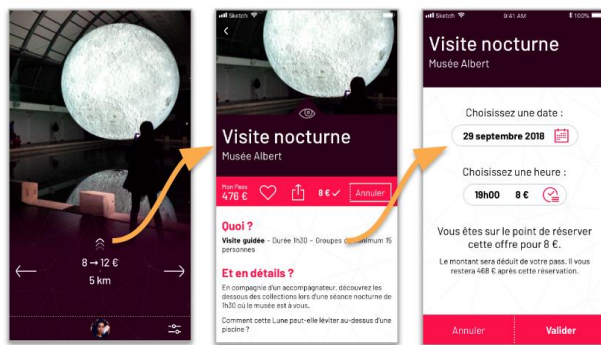
[L'application permet-elle de réserver des offres gratuites également ?](#)

[Les utilisateurs peuvent-ils se faire livrer des biens culturels ?](#)

#### Le pass Culture, concrètement ?

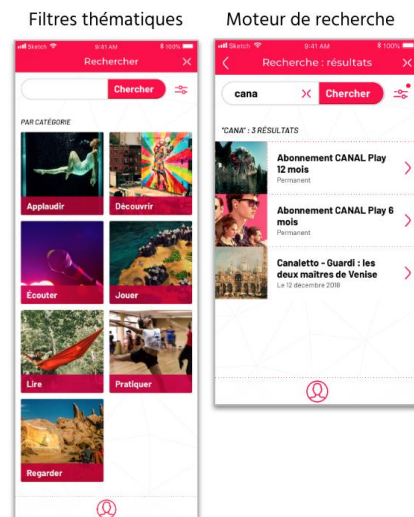
Pour le public, le Pass Culture prend la forme d'une application géolocalisée, disponible sur smartphone et sur un ordinateur. L'application permettra à chaque résident de 18 ans de bénéficier d'un crédit de 500€ pour accéder à des biens, pratiques et sorties culturelles.

##### Découverte de l'offre culturelle du territoire



- 1 image émotion
  - 1 prix
  - 1 distance
- Descriptif de l'activité      Réserve/ achat

##### Recherche d'offres spécifiques



#### À quoi peuvent accéder les jeunes avec l'application ?

Le dispositif est conçu pour pousser à la découverte et à la diversification des habitudes culturelles. Le périmètre de l'offre reste ouvert et nous incitons à l'éditorialisation des offres, afin de réellement amener cette cible vers de nouvelles pratiques.

Les catégories sont les suivantes :

**Applaudir**

*Spectacle vivant / Arts de la rue / Cirque / Théâtre / Opéra / Danse / One wo-man show*

Suivre un géant de 12 mètres dans la ville ? Rire aux éclats devant un stand up ? Rêver le temps d'un opéra ou d'un spectacle de danse ? Assister à une pièce de théâtre, ou se laisser conter une histoire ?

**Écouter**

*Concert / CD / Musique en ligne*

Plutôt rock, rap ou classique ? Sur un smartphone avec des écouteurs ou entre amis au concert ?

**Jouer**

*Jeu / Concours / Tournoi / Jeu vidéo*

Résoudre l'énigme d'un jeu de piste dans votre ville ? Jouer en ligne entre amis ? Découvrir cet univers étrange avec une manette ?

**Lire**

*Livre / Presse / eBook / AudioBook*

S'abonner à un quotidien d'actualité ? À un hebdomadaire humoristique ? À un mensuel dédié à la nature ? Acheter une BD ou un manga ? Ou tout simplement ce livre dont tout le monde parle ?

**Pratiquer**

*Pratique artistique / Atelier / Stage / Cours*

Jamais osé monter sur les planches ? Tenter d'apprendre la guitare, le piano ou la photographie ? Partir cinq jours découvrir un autre monde ? Bricoler dans un fablab, ou pourquoi pas, enregistrer votre premier titre ?

**Regarder**

*Cinéma / VOD / DVD / Musée / Exposition / Monument*

Action, science-fiction, documentaire ou comédie sentimentale ? En salle, en plein air ou bien au chaud chez soi ? Et si c'était plutôt cette exposition qui allait faire son cinéma ?

**Rencontrer**

*Conférence / Débat / Dédicace*

Parfois une simple rencontre peut changer une vie...

**Les utilisateurs peuvent-ils réserver plusieurs places ?**

L'application permet de réserver jusqu'à deux places pour chaque offre à condition qu'il reste des places disponibles. La place supplémentaire ne concerne pas uniquement les jeunes de 18 ans qui peuvent se faire accompagner d'une personne de leur choix.

**L'application permet-elle de réserver des offres gratuites également ?**

Nous retrouvons des offres aussi bien gratuites que payantes sur l'application. L'objectif est d'abord de révéler le tissu culturel de chaque territoire afin d'offrir une information claire et éditorialisée de la culture proche de soi.

**Les utilisateurs peuvent-ils se faire livrer des biens culturels ?**

Nous poussons à la création de lien entre les lieux culturels et les utilisateurs. Ainsi, aucune livraison ne peut être envisagée via l'application. Les jeunes devront se rendre dans les librairies, par exemple, pour récupérer les livres achetés grâce à l'application.

## 5. DONNÉES ET SÉCURITÉ

### **Que deviennent les données des utilisateurs du pass Culture ?**

Les échanges de données personnelles sont strictement limités au minimum requis pour délivrer le service. Les partenaires reçoivent ainsi, à chaque transaction, les nom, prénom et adresse email de l'utilisateur. L'utilisation de données comportementales sera régie par le consentement explicite de l'utilisateur. Leur vente est exclue mais nous souhaitons travailler avec des chercheurs et des industriels sur des méthodes d'anonymisation permettant d'ouvrir une partie de ces données au public.

### **Quelles données utilisateurs reçoivent les offreurs lors d'une réservation ?**

À chaque réservation, les professionnels de la culture ayant posté une offre reçoivent un mail avec nom, prénom, mail et contremarque de chaque utilisateur.

## 6. NOUS AIDER

### **Votre rôle en tant que structure relais auprès de la jeunesse ?**

- Faire connaître le pass Culture aux jeunes qui fréquentent votre structure ou que votre structure approche.
- Encourager les jeunes de 18 ans habitant votre département à participer à l'expérimentation : il suffit de remplir un formulaire d'inscription sur le site <http://.passculture.fr>. Ce formulaire de 18 questions peut être complété en quelques minutes.
- Accompagner les usagers du pass Culture dans leur utilisation de l'application, éventuellement en faisant remonter des questions ou des commentaires à votre interlocuteur.

### **Comment nous aider ?**

- Relayer l'appel à candidature au sein de votre structure, sur les réseaux sociaux, et auprès de vos partenaires.
- Informer les jeunes en organisant une réunion d'information, en présentant l'outil lors d'un événement organisé par votre structure, etc.
- Faciliter les démarches d'inscription : mettre à disposition une connexion Wifi, un ordinateur ou une tablette pour leur permettre de compléter le formulaire.
- Maintenir le lien avec les testeurs du pass Culture, une fois qu'ils ont été recrutés, pour avoir des retours sur leur utilisation, les encourager à les faire remonter ou éventuellement les faire remonter vous-même.

### **Les outils de communication à votre disposition**

- Des flyers « 18 ans en 2018 ? »
- Des affiches « 18 ans en 2018 ? »
- Un sticker « ici point info pass Culture » permettant de vous identifier auprès du public comme une structure référente du pass Culture.
- Une bannière web que vous pouvez diffuser sur votre site Internet.
- Un fascicule répondant aux principales questions posées par les jeunes sur le pass.
- Une liste plus exhaustive de questions / réponses disponible en ligne.
- Une adresse à laquelle adresser toutes vos questions : [pass@culture.gouv.fr](mailto:pass@culture.gouv.fr)

### **Comment convaincre les jeunes de 18 ans de rejoindre l'expérimentation ?**

- Parce que leur avis est essentiel pour construire l'application : depuis le début, l'application est travaillée et retravaillée de façon à correspondre au plus près des attentes des jeunes, il s'agit de la rendre la plus efficace possible en phase avec leurs usages et leur goût.
- Parce que l'expérimentation donne droit à une enveloppe de 500 euros : toutes les activités et biens culturels sont ouverts à ces dépenses, il est ainsi possible de s'initier à un instrument de musique, à un cours de dessin, d'acheter un livre, un jeu vidéo ou encore de se rendre à un spectacle, à un concert.



- Parce que c'est faire partie d'une communauté : les 10 000 jeunes auront l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de cultiver un lien exclusif.
- Parce que c'est une aventure : les jeunes testeurs vont vivre une expérience unique et inédite, jamais les pouvoirs publics n'ont entrepris une expérimentation à une telle échelle.

Parce que c'est être le pionnier de toutes les prochaines générations pour lesquelles ce pass Culture deviendra un réflexe ainsi qu'un rite de passage citoyen vers l'âge adulte.

## NOUS CONTACTER

Si vous rencontrez un problème sur l'interface ou n'avez pas trouvé la réponse à vos questions, nous vous invitons à contacter directement les responsables de zone :

- **Bas-Rhin** : Laurène Taravella - [laurene.taravella@beta.gouv.fr](mailto:laurene.taravella@beta.gouv.fr) et Léa Guzzo - [lea.guzzo@beta.gouv.fr](mailto:lea.guzzo@beta.gouv.fr) ;
- **Hérault** : Cécile Compérat - [cecile.comperat@beta.gouv.fr](mailto:cecile.comperat@beta.gouv.fr) et Emma L'Hostis - [emma.lhostis@beta.gouv.fr](mailto:emma.lhostis@beta.gouv.fr) ;
- **Guyane** : Manon Manière - [manon.maniere@beta.gouv.fr](mailto:manon.maniere@beta.gouv.fr) ;
- **Finistère** : Manon Manière - [manon.maniere@beta.gouv.fr](mailto:manon.maniere@beta.gouv.fr) et Caroline Nérot - [caroline.nerot@beta.gouv.fr](mailto:caroline.nerot@beta.gouv.fr) ;
- **Seine-Saint-Denis et opérateurs nationaux** : Clémence Chalopet - [clemence.chalopet@beta.gouv.fr](mailto:clemence.chalopet@beta.gouv.fr) et Florent Facq - [florent.facq@beta.gouv.fr](mailto:florent.facq@beta.gouv.fr).

Si vous souhaitez en savoir plus sur les partenariats techniques, veuillez-vous adresser à notre responsable produit : Romain Delassus - [romain.delassus@culture.gouv.fr](mailto:romain.delassus@culture.gouv.fr)